Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Quand une gare est-elle «accessible aux personnes handicapées»? Il faut vérifier dans chaque cas si les arrêts classés comme étant accessibles aux personnes handicapées le sont également à celles atteintes de déficiences visuelles. Grâce à la Défense régionale des intérêts, la FSA est proche du pouls de ces questions, entre autres. Nous sommes donc d'autant plus heureux que le réseau des collaboratrices et collabborateurs dans les régions soit désormais étendu à la Suisse romande. Le réseau de guichets automatiques et de bureaux de La Poste accessibles devient également de plus en plus dense. Vous pouvez lire tout cela et bien davantage encore dans cette Newsletter.

Avec nos cordiales salutations,

Votre Défense des intérêts de la FSA

# Transports publics

## État d’application de la LHand présenté par l'OFT

Début février 2021, l'Office fédéral des transports (OFT) a présenté l'état d'avancement à l’application de la Loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) dans les gares. La LHand exige que les personnes handicapées puissent utiliser tous les transports publics de manière autonome d'ici à la fin 2023. Inclusion Handicap se félicite du fait que la mise en œuvre des obligations sera désormais plus strictement contrôlée. Cela doit notamment garantir que les mesures de construction se poursuivent après l'échéance et que la possibilité de nouveaux ajustements structurels soit régulièrement examinée.

Comme le montre le nouveau rapport d’état de la situation, trois ans avant l'expiration du délai de 20 ans, seulement un peu moins de la moitié des gares sont déjà accessibles aux personnes handicapées: sur 1800, 873 gares au total peuvent actuellement être utilisées de manière autonome par les passagers handicapés. Ce sont 54 de plus que l'année précédente. D'ici à la fin du délai, la proportion de stations exemptes d'obstacles devrait passer à 86%. Pour 323 stations, les mesures structurelles ne seront mises en œuvre qu'après 2023. En outre, l'OFT considère que la transformation est disproportionnée pour 7% des stations; dans ces dernières, aucun ajustement ne sera effectué, même après l'échéance.

Malheureusement, le rapport de l'OFT n'indique pas clairement dans quelle mesure l'accessibilité pour les personnes aveugles et malvoyantes est prise en considération dans les projets de construction. Dans les années à venir, notre Défense des intérêts devra relever le défi de vérifier la situation par elle-même et d'intervenir, si nécessaire. Nous ne serons certainement pas aussi rapidement à court de boulot à cet égard; nous resterons donc à l'oeuvre!

# Prestations financières

## La Banque Migros aussi à bord

En février, nous avons également eu le plaisir d'accueillir la Banque Migros parmi les instituts financiers qui mettent à disposition des distributeurs automatiques de billets avec synthèse vocale. Le formulaire de recherche de la FSA pour les distributeurs automatiques de billets et les Postomats (voir article suivant) répertorie déjà les emplacements dans toute la Suisse.

Une liste des distributeurs automatiques de billets équipés peut être obtenue auprès de Daniela Moser, [daniela.moser@sbv-fsa.ch](mailto:daniela.moser@sbv-fsa.ch) ou par téléphone, 031 390 88 61.

## Mise à jour du formulaire de recherche pour les bancomats et Postomats

Depuis le lancement du formulaire de recherche des distributeurs automatiques de billets des banques et de PostFinance avec synthèse vocale, nous avons procédé à de nouveaux ajustements en réponse à diverses réactions. Le bouton «Rechercher» dans la version mobile du site a été déplacé et le tableau des résultats de la recherche a également été amélioré visuellement. En outre, la recherche d'un lieu a été optimisée: ainsi, en cherchant «Lucerne», les distributeurs automatiques de billets des banques et de PostFinance qui se trouvent effectivement dans la ville de Lucerne apparaissent, mais pas ceux situés p.ex. à la rue de Lucerne.

Visitez le formulaire de recherche en suivant le lien ci-après: <http://sbv-fsa.ch/fr/bankomat>.

Nous serions heureux de recevoir vos commentaires: [daniela.moser@sbv-fsa.ch](mailto:daniela.moser@sbv-fsa.ch), 031 390 88 61.

## Informations importantes concernant l’accessibilité de la nouvelle App PostFinance

PostFinance continue de développer son offre de Digital Banking et lancera sa nouvelle application en mars 2021. Cette dernière permettra aux clients d’effectuer leurs opérations financières encore plus rapidement et simplement. Toutefois, l’application ne sera pas accessible sans barrières dès son lancement. Pour cette raison, PostFinance conseille à tous les clients qui ont besoin d’aides à l’utilisation comme VoiceOver ou TalkBack pour naviguer dans l’application de procéder comme suit:

PostFinance mettra à disposition la nouvelle version de l’App PostFinance dans l’App Store et le Google Play Store en mars 2021. N’effectuez pas la mise à jour de l’App PostFinance manuellement ou désactivez la mise à jour automatique des applications dans les paramètres de votre smartphone. Ainsi, vous pourrez utiliser la version accessible de l’App PostFinance actuelle jusqu’à début mai. Si vous effectuez malgré tout la mise à jour, vous disposerez automatiquement de la nouvelle App PostFinance dans une version pas encore accessible sans barrières. Vous n’aurez pas la possibilité de revenir à la version actuelle de l’application.

À partir du mois de mai 2021, la version actuelle sans barrières de l’App PostFinance ne sera plus disponible. PostFinance prévoit de lancer fin mai 2021 la version sans barrières de la nouvelle application. À partir de ce moment-là, vous pourrez télécharger la mise à jour dans l’App Store ou le Google Play Store et utiliser la nouvelle application sans barrières sans aucune restriction.

En mai, vous ne disposerez donc pas d’accès sans barrières à l’App PostFinance. Afin d’effectuer vos opérations financières durant cette période, vous pourrez utiliser la version pour ordinateur sans barrières d’e-finance (via le navigateur de votre ordinateur) ou la version sans barrières sur le navigateur mobile de votre smartphone. Vous trouverez le login à l’endroit habituel, à l’adresse [www.postfinance.ch/fr](http://www.postfinance.ch/fr).

Si vous accédiez jusqu’à maintenant à e-finance par l’application (avec fingerprint ou Face ID), vous pouvez continuer à utiliser cette procédure de connexion. Elle sera déjà accessible sans barrières dans la nouvelle version de l’application.

## Service dans les bureaux de La Poste

En raison de la situation actuelle avec le Corona, La Poste a retiré son personnel de vente de l'aire accessible à la clientèle dans le cadre des concepts de protection en vigueur. Depuis lors, le personnel n'est plus derrière le comptoir. Les éventuels guichets de conseil dans l'espace de vente ne sont donc pas occupés. Dans la situation actuelle, il est conseillé aux personnes aveugles et malvoyantes de se rendre au bureau de La Poste avec une personne accompagnante. La FSA est en contact permanent avec La Poste suisse et fournira des informations dès que la situation évoluera.

# Politique (sociale)

## «L’AI en chiffres 2021» est disponible en ligne

La publication d'Inclusion Handicap «L'AI en chiffres» propose un résumé des informations d'actualité sur les contributions en espèces, les contributions aux frais et les limites de prix dans le domaine de l'AI et des prestations complémentaires. L'édition 2021 est maintenant disponible: <https://www.inclusion-handicap.ch/admin/data/files/asset/file_fr/584/ai-en-chiffres-2021.pdf?lm=1611258355>.

# Dans les régions

## Accès aux centres de vaccination et inscription à la vaccination Corona pour les personnes aveugles et malvoyantes dans la région de Bienne et du Jura bernois

Par Esther Garo, Défense régionale des intérêts de la Section Biel/Bienne - Jura bernois.

La pandémie du Corona continue d'occuper l'attention de tous et nous confronte à de nouveaux défis. Lorsque les vaccinations contre le virus pour les personnes de plus de 75 ans (catégorie A) ont commencé en janvier 2021 dans le canton de Berne, j'ai, en tant que collaboratrice de la Défense régionale des intérêts, avec les membres du Comité de la section qui m’engage, soulevé la question de l'accessibilité sans obstacles aux centres de vaccination de Bienne et de Tavannes. Une attention particulière a également été accordée à la procédure de demande et d'inscription pour un rendez-vous de vaccination.

Les points importants – l'accessibilité et l'assistance aux personnes aveugles et malvoyantes par le personnel bien formé – ont été rapidement clarifiés avec les responsables sur place. Les deux centres de vaccination sont situés au centre-ville et sont facilement accessibles.

En examinant le processus d'enregistrement, nous avons constaté que l'inscription et l'enregistrement pour la vaccination pourraient devenir un véritable défi, en particulier pour les personnes ayant une déficience visuelle. D'une part, beaucoup de personnes de plus de 75 ans n'ont pas d'ordinateur et ne peuvent donc pas s'inscrire en ligne; d'autre part, même l'enregistrement par téléphone n'est pas sans obstacles. Au plus tard avec la question du numéro d'assurance, cela devient difficile pour la plupart. Le numéro est inscrit en très petits caractères sur la carte d'assurance maladie ou sur les documents. Le prochain défi est de noter les informations reçues comme le code de vaccination, la date ainsi que le lieu de vaccination et de les relire plus tard. De nombreuses personnes ignorent également qu'il existe des équipes de vaccination mobiles qui vaccinent les personnes à domicile, si elles ne peuvent pas se rendre dans les centres de vaccination. Celles et ceux qui veulent faire usage de cette possibilité doivent le déclarer au moment de l'enregistrement.

Je parle ici délibérément des difficultés rencontrées par les personnes qui ne sont pas très habituées dans l'utilisation des appareils d'assistance technique et qui ont besoin d'un soutien personnel. Ce sont précisément ces personnes qui nous disent que leurs conjoint-e-s et aides appartiennent souvent aussi aux groupes à risque et que, par conséquent, l'aide dans la vie quotidienne leur est pratiquement totalement absente pour le moment. Est-il juste que les personnes aveugles et malvoyantes qui veulent se faire vacciner n'aient pas la même accessabilité à l'enregistrement des vaccinations?

Nous avons décidé de créer un service pour aider les personnes qui le souhaitent à s'inscrire. Nous avons écrit à tous les membres de la section âgés de plus de 75 ans (qui ne vivent pas dans des maisons de retraite ou de soins - car c'est là qu'ils sont enregistrés) pour leur indiquer comment et où s'inscrire pour la vaccination dans le canton de Berne et pour leur dire que nous les aiderions à s'inscrire s'ils le souhaitaient. Cette lettre était une information factuelle, aucune recommandation de vaccination n'a été donnée, ni aucune demande explicite de vaccination. Les premières demandes de renseignements des membres sont arrivées immédiatement et notre soutien est très apprécié.

Nous avons été activement soutenus par le personnel cantonal pour le Corona; il a beaucoup salué nos efforts et nous a apporté un soutien professionnel et technique pour les enregistrements via Internet et le refera à tout moment, si nécessaire. Notre offre est une contribution active à la participation équitable des personnes aveugles et malvoyantes dans le système de santé suisse, basée sur l'art. 9 (Accessibilité) et l'art. 25 (Santé) de la CDPH de l’ONU, en particulier le paragraphe f: prévention de la restriction discriminatoire de soins ou de services de santé.

## Des collaboratrices et collaborateurs de la Défense régionale des intérêts désormais aussi en Suisse romande

C'est avec grand plaisir que nous pouvons annoncer que les premières sections francophones ont signé un contrat de prestations avec la FSA pour employer des collaboratrices ou collaborateurs à la Défense régionale des intérêts. Nous accueillons donc chaleureusement les nouveaux membres du personnel suivants dans notre «famille»:

* Jeanne Beuret, pour la section du Jura, entrée en fonction le 1er février 2021.
* Ana Lou, pour la section Valais, entrée en fonction le 1er mars 2021.

Dans la section vaudoise, la procédure d’engagement est toujours en cours.

La Défense des intérêts dans les sections de Suisse romande a été jusqu'à présent exclusivement bénévole et a certainement porté des fruits. Toutefois, avec la nomination de personnel salarié, ce travail sera renforcé et le réseau de la Défense régionale des intérêts sera élargi de manière décisive. Nous souhaitons aux nouvelles personnes employées beaucoup de succès, de courage et de joie dans leur importante tâche!

Meilleures salutations

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor

Défense des intérêts

T 031 390 88 33 | [defensedesinterets@sbv-fsa.ch](mailto:defensedesinterets@sbv-fsa.ch)

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général, Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

La FSA est titulaire du label de qualité Zewo